Axe 1 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement 1 051 510,00 € 1 051 510,00 € 1 121 510,00 € <th>SM DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE</th> <th>Enveloppe</th> <th>Programmé</th> <th>voté</th> <th>Reste à programmer /enveloppe</th> <th>Reliquat subvention programmées/subventions votées</th> <th>TOTAL reste à programmer (=e reste à programmer) femen appe + reliques de l'empage en - au en</th>	SM DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE	Enveloppe	Programmé	voté	Reste à programmer /enveloppe	Reliquat subvention programmées/subventions votées	TOTAL reste à programmer (=e reste à programmer) femen appe + reliques de l'empage en - au en
t de l'offre de services à la 1330 433,00 € 1 061 090,00 € 253 559,00 € 269 343,00 € 0,00 € 88 696,00 € 0,00 € 88 696,00 € 0,00 € 12 835,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00 € 12 886,00 € 0,00	Axe 1 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	1 051 510,00	1 051 510,00	132 465,00 €		900'0	00'0
Sec 696,00 ¢ 0,00 ¢ 0,00 ¢ 88 696,00 ¢ 0,0	Axe 2 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la gopulation	1 330 433,00 €	1 061 090,00	253 559,00 €	269 343,00 €		269 343,00
B8 696,00 ¢ 60 379,00 ¢ 28 317,00 ¢ 0.00	Axe 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous	3 00°969 88				9 00'0	00'969 88
88 696,00 € 9.750,00 € 78 946,00 € 0,00 € 78 946,00 € 0,00 € 12 836,00 € 0,00 € 12 836,00 € 0,00 € 12 836,00 € 0,00 € TOTAL Volet territorial 2 660 867,00 € 478 138,00 € 478 138,00 € 478	Axe 4 - Favoriser les mobilités actives du quotidien	9 00'969 88				00'0	28 317,00
12 836,00 € 0,00 € 12 836,00 € 0,00 € 12 836,00 € 0,00 € 12 836,00 € 0,00 € 10 10 € 478 138,00 € 0,00 € 478 138,00 € 0,00 € 478 138,00 € 0,00 € 478 138,00 € 0,00 € 478 138,00 € 0,00 €	Axe 5 - Axe proposé par le territoire de projet	00096988				00'0	78 946,00
2 660 867,00 € 2 182 729,00 € 446 403,00 € 478 138,00 €	Enveloppe non affectée	12.836,00 €				00'0	12 836,00
	TOTAL Volet territorial	2 660 867,00 €	2 182 7	€ 446 403,00 €		00'0	478 138,00

39€8

TERRITOIRE

	⋾
	×
	\Box
	_
	0
	~
	$\mathbf{\alpha}$
	SE BOL
	ш
	15
	SS
	ш
	-
	_
	~
	ıñ
-	- 11

					Religuat subvention
PROJET/AXE	INTITULE DU PROJET	Enveloppe votée par axe	Subventions programmées	Subventions	programmées/subventions votées
Territorial		2 660 867,00 €	2 660 867,00 € 2 182 729,00 €	446 403,00 €	
Axe 1 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement					
climatique		1 051 510,00 €	1 051 510,00 € 1 051 510,00 €	132 465,00 €	9 00'0
	abondement depuis enveloppe non affectée _ 253 250 €				
Commune de Saint Germain du Plain	réhabilitation de la friche bouillard et aménagement du champ de foire - phase 1		132 465,00 €	132 465,00 €	
Commune de Saint Germain du Plain	rehabilitation de la friche bouillard et aménagement du champ de foire - phase 2		462 339,00 €		
Sainte Croix en Bresse	Renovation énergétique boucherie		241 305,00 €		
Baudrières	Renovation énergétique restaurant		215 400,000 €		
Axe 2 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à					
la population	The second secon	1 330 433,00 €	1 330 433,00 € 1 061 090,00 €	253 559,00 €	9 00'0
Bresse Louhannaise Intercom'	salle sports intercommunale à Branges		649 780,00 €	T	€ 00'0
Bresse Louhannaise Intercom'	salle danse intercommunale à Branges		157 751,00 €		€ 00'00
Saint-Germain-Du-Bois	cantine scolaire à Saint Germain du Bois		253 559,00 €	253 559,00 €	9 00′0
Axe 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous		98 696,00 €			9 00'0
Syndicat Mixte Bresse bourguignonne	Installation professionnels santé				
CPTS Bresse bourguignonne	Sport vidéo attractivité				
Axe 4 - Favoriser les mobilités actives du quotidien		88 696,00 €	60 379,00 €	9 00'64'8 09	€0000
Cuisery	Liaison douce route de Pont-de-Vaux		€0 379,00 €	€0 379,00	€ 00'0
Axe 5 - Axe proposé par le territoire de projet		88 696,00 €	3 00'05∠ 6		0,00 €
OT régie SMBb	Signalètique de services et d'activités Voie Verte La Bressane		9 750,00 €		
Enveloppe non affectée		12 836,00 €			9 00'00 €
	ABONDEMENT AXE 1_ 253 250 €				€00,00
Total général		2 660 867,00 €	2 660 867,00 € 2 182 729,00 €	446 403,00 €	€000
	7000 0000				

Le 12 5 NOV. 2024

LE REPRESENTANT DE L'INSTANCE DE VALIDATION DE LA PROGRAMMATION TEA

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne



AV/SR/24/ TO Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL: paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté Direction Aménagement du Territoire Dossier suivi par Clément ALVERGNAT Mme la Présidente

Louhans, le

12 6 NOV. 2024

Objet : Transmission de la programmation TEA actualisée le 25 novembre 2024

Madame la Présidente,

Le 25 novembre courant, les membres de l'instance de gouvernance du contrat régional «*Territoires en action* » (TEA) ont actualisé la programmation que vous trouverez, sous ce pli, signée par mes soins.

Cela fait suite aux auditions de porteurs de projets qui ont eu lieu le 30 septembre dernier ; ainsi le « délai 4 à 6 semaine » demandé par vos services pour examiner les fiches TEA a été respecté.

Ces nouveaux porteurs de projets ont été destinataires d'un courrier qui confirme :

- l'inscription de leur opération au sein de la programmation actualisée du TEA (ce document leur a été transmis) ;
- la date limite du 31 décembre 2025 pour déposer sur la plateforme numérique AIR (le guide leur a été transmis);
- le niveau de maturité attendu pour ce dépôt notamment DCE pour les travaux (la nouvelle annexe au RI 30.17 a été re-transmise pour les projets concernés);
- et les avis locaux du 30 septembre 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Syndicat Mixte

de la

Le Président

Bresse Bourguignonne Anthony VADOT

Pays de la Bresse bourguignonne



AVISR/24/ 73

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL: paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN M. le Maire

Louhans, le 2 6 NOV. 2024

Objet : « Réhabilitation de la friche Bouillard et aménagement du champ de foire PHASE 2 » Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA Dossier à déposer en phase DCE avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Réhabilitation de la friche Bouillard et aménagement du champ de foire PHASE 2 » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

L'instruction de votre demande par la Région débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit), et avant le 31 décembre 2025, sur la plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'œuvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli le nouveau document régional en vigueur);
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation actualisée pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme AIR, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. Taux d'intervention RI 30.17 TEA abaissé à 35%. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR en phase DCE. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président Anthony VADOT

yndicat Mixte

Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne



AV/SR/24/ Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL: paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

SAINTE-CROIX-EN-BRESSE M. le Maire

Louhans, le

17 6 NOV. 2024

Objet : « Réaménagement d'une boucherie en centre-bourg »
Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA
Votre dossier déjà déposé en phase DCE sur la plateforme AIR

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Réaménagement d'une boucherie en centre-bourg » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

Suite aux échanges avec les services du Pays au regard de l'avancement de votre projet, vous avez déjà déposé votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plateforme dédiée via https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'œuvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales;
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation actualisée pour les données financières du TEA).

L'instruction régionale prendra également en compte les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE. Taux d'intervention RI 30.17 TEA abaissé à 42,5 %. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR en phase DCE. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de SAINTE-CROIX-EN-BRESSE ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Syndicat Mixte

Le Président Anthony VADOT

de la

Bresse Bourguignenne

Pays de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E - 4, promenade des Cordeliers - 71500 LOUHANS

- www.pays-bresse-bourguignonne.com



AV/SR/24/ Station RAVET

NOUVEAU COURRIEL : paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

BAUDRIERES M. le Maire

Louhans, le 12 6 NOV. 2024

Objet : « Rénovation thermique et extérieure du restaurant acquis par la commune » Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA Dossier à déposer en phase DCE avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Rénovation thermique et extérieure du restaurant acquis par la commune » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

L'instruction de votre demande par la Région débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit), et avant le 31 décembre 2025, sur la plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli le nouveau document régional en vigueur);
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation actualisée pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme AIR, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de BAUDRIERES. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR en phase DCE. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par monsieur le Maire de BAUDRIERES ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne



AV/SR/24/ 24 Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL: paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne M. le Vice-Président Jean SIMONIN

Louhans, le

17 6 NOV. 2024

Objet : « Installation de professionnels de santé » Inscription confirmée dans la programmation actualisée du contrat TEA Dossier à déposer complet avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR

Monsieur le Vice-Président,

Conformément aux échanges du 30 septembre dernier, je vous informe de l'inscription confirmée de votre projet « *Installation de professionnels de santé* » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

La programmation actualisée (sous ce pli) vous précise les données financières du TEA pour votre projet.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président SMBb. Aucun impact sur enveloppe 2 660 867 euros réservés exclusivement à des projets d'investissement »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président SMBb ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, mes sincères salutations.

Le Président Syndicat Mixte Anthony VADOT

de la

Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

Tél. 03 85 75 15 59 -

M.I.F.E - 4, promenade des Cordeliers - 71500 LOUHANS
- www.pays-bresse-bourguignonne.com



AVISR/24/ 83

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

CPTS Bresse bourguignonne M. le Co-Président Valentin LAURENT

Louhans, le

17 6 NOV. 2024

Objet : « Spot vidéo attractivité pour les professionnels de santé » Inscription dans la programmation actualisée du contrat TEA Dossier à déposer complet avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR

Monsieur le Co-Président,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « Spot vidéo attractivité pour les professionnels de santé » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

La programmation actualisée (sous ce pli) vous précise les données financières du TEA pour votre projet.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé, avant le 31 décembre 2025, en version numérique (envoi papier proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes:

« Unanimité des élus présents 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la CPTS Bresse bourguignonne. Avis favorable sous réserve que le Conseil Régional, conformément à sa demande, soit associé à la rédaction du cahier des charges. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR. »

Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par

les représentants de la CPTS Bresse bourguignonne. ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Co-Président, mes sincères salutations.

Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E - 4, promenade des Cordeliers - 71500 LOUHANS

Tél. 03 85 75 15 59 - www.pays-bresse-bourguignonne.com



AV/SR/24/ 9 Y Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL: paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne Mme la Présidente du Conseil d'exploitation

Louhans, le 12 6 NOV. 2024

Objet : « Implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la Voie Verte La Bressane »

Inscription dans la programmation actualisée du contrat TEA Dossier à déposer complet avant le 31 décembre 2025 sur la plateforme AIR

Madame la Présidente,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 30 septembre dernier lors de votre audition et après avoir respecté le « délai 4 à 6 semaines » demandé par la Région pour examiner votre fiche, je vous informe de l'inscription de votre projet « *Implantation d'une signalétique et d'activités touristiques le long de la Voie Verte La Bressane* » dans la programmation, actualisée le 25 novembre courant par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

La programmation actualisée (sous ce pli) vous précise les données financières du TEA pour votre projet.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé, avant le 31 décembre 2025, en version numérique (envoi papier proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (sous ce pli un guide) via https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne. Le montant Région RI 30.17 TEA ne sera connu qu'à l'issue de l'instruction régionale du dossier déposé sur la plateforme AIR. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 30 septembre 2024 suite à la présentation par les représentants de la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne. ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Le Président Syndicat Mixte^{Anthony VADOT}

de la

Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

Tél. 03 85 75 15 59 -